

Décharge 2011: Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)

2012/2185(DEC) - 01/02/2013

Ayant examiné les comptes de gestion de l'exercice 2011 et le bilan financier au 31 décembre 2011 de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2011, accompagné des réponses de l'Agence aux observations de la Cour, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur de l'Agence sur l'exécution de son budget 2011.

La recommandation ne comporte aucun autre commentaire du Conseil.